

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 458 abrogeant l'arrêté 1124 cl nommant M. Malenlanl, président du conseil d'arbitrage

n° 458

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
20 avril 1950

Numéro JO  
n° 4 du 30/04/1950

Date du numéro  
30 avril 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, VU l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 22 mai 1930 organisant le travail en Côte française des Somalis, rendu applicable par arrêté n° 160 du 6 février 1947

**Vu** l'arrêté n° 1124 du 17 octobre 1949 investissant M. Prunet des fonctions de président du Conseil d'arbitrage du territoire

**Vu** les nécessités du service,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est abrogé l'arrêté nu 1124 du 17 octobre 194!) investissant M. Prunet, administrateur-adjoint des colonies, dés fonctions du président du Conseil d'arbitrage.

#### Art. 2

M. Malenfant, chef du service de l'inscription maritime, exercera les fonctions du président du Conseil d'arbitrage, en remplacement de M. Prunet.

#### Art. 3

— Le présent arrêté, qui aura effet immédiatement, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.**